



Schéma Global des Déplacements

Synthèse du diagnostic et du plan d'actions

Le mot du Président

Dans le cadre de la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, un Schéma Global des Déplacements a été réalisé afin d'affiner la problématique de la mobilité sur le territoire.

L'objectif de cette étude est de définir une stratégie d'organisation des déplacements sur le territoire du Grand Pic Saint-Loup et vers l'extérieur.

Le document a été validé par le Conseil communautaire le 24 novembre 2015, approuvant l'ensemble des actions qui ont été définies.

Il s'agit d'une démarche volontariste, qui consiste à concevoir une mise en réseau des modes de déplacements en lien avec l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire (Conseil Départemental de l'Hérault, Montpellier Méditerranée Métropole et autres intercommunalités limitrophes, ADEME Languedoc-Roussillon, etc.).

Ce document viendra alimenter le dossier SCoT et servira de référence à la mise en évidence d'enjeux en lien avec les mobilités qui devront se traduire à la fois par des prescriptions volontaristes tout autant que par la réalisation d'actions concrètes sur le terrain, articulés par une logique de développement durable favorisant une mobilité fluide et raisonnée.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à ce SCoT,

Je vous souhaite une bonne lecture

Alain Barbe
Président de la Communauté
de communes du Grand Pic Saint-Loup

SOMMAIRE

Page 2
La mobilité durable à la croisée
des enjeux territoriaux

Page 3
Un regard mobilité sur
notre territoire

Page 6
Nos grands enjeux mobilité

Page 7
Des actions pour le quotidien

QUELS OBJECTIFS POUR LE SCHÉMA GLOBAL DES DÉPLACEMENTS ?

- **Concevoir une mobilité durable**, privilégiant les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (piétons, cyclistes, transports collectifs, covoiturage, autostop amélioré, etc.)
- **Limiter les déplacements** et encourager les déplacements de courtes distances
- **Proposer des solutions** pour rejoindre le bassin de vie de Montpellier

QUELLE DÉMARCHÉ ?

Il s'agit d'une démarche volontariste, qui consiste à concevoir une mise en réseau des modes de déplacements en lien avec l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire (Conseil Départemental de l'Hérault, Montpellier Méditerranée Métropole et autres intercommunalités limitrophes, ADEME Languedoc-Roussillon...).

Ce schéma a une double vocation :

- **une vocation opérationnelle** en identifiant 15 actions à porter par la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et ses communes membres, avec l'appui des partenaires.
- **une vocation de planification** en alimentant la démarche du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de façon à bien prendre en compte les besoins et enjeux en matière de déplacement, et pouvoir les retranscrire de manière prescriptive.

1 | LA MOBILITÉ DURABLE À LA CROISÉE DES ENJEUX TERRITORIAUX



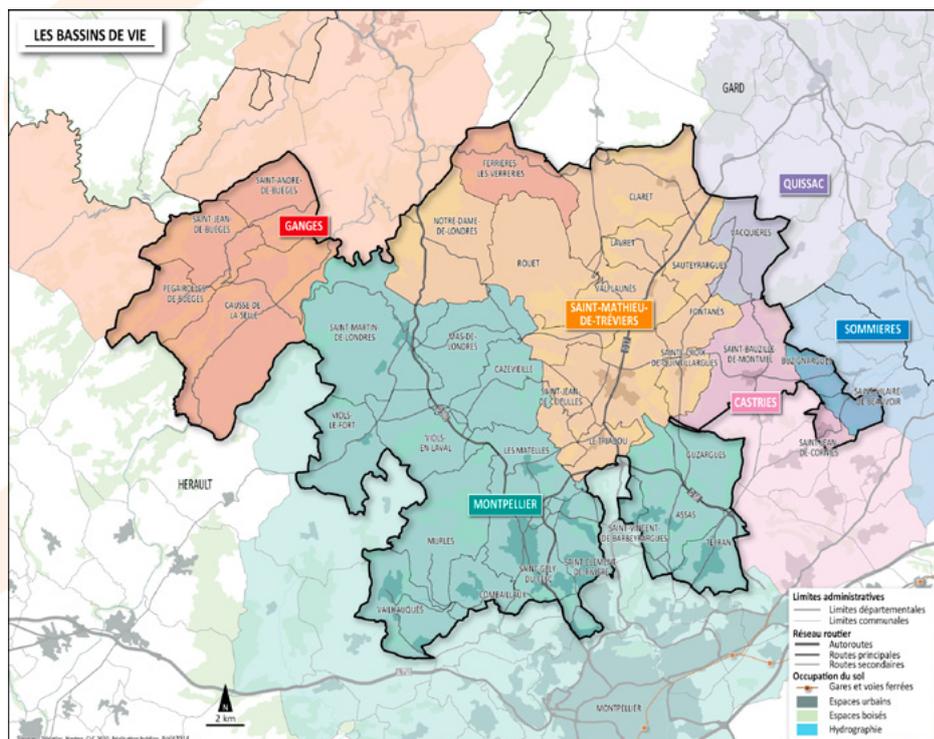
2 | UN REGARD MOBILITÉ SUR NOTRE TERRITOIRE

Les « bassins de vie » structurent la mobilité quotidienne des habitants

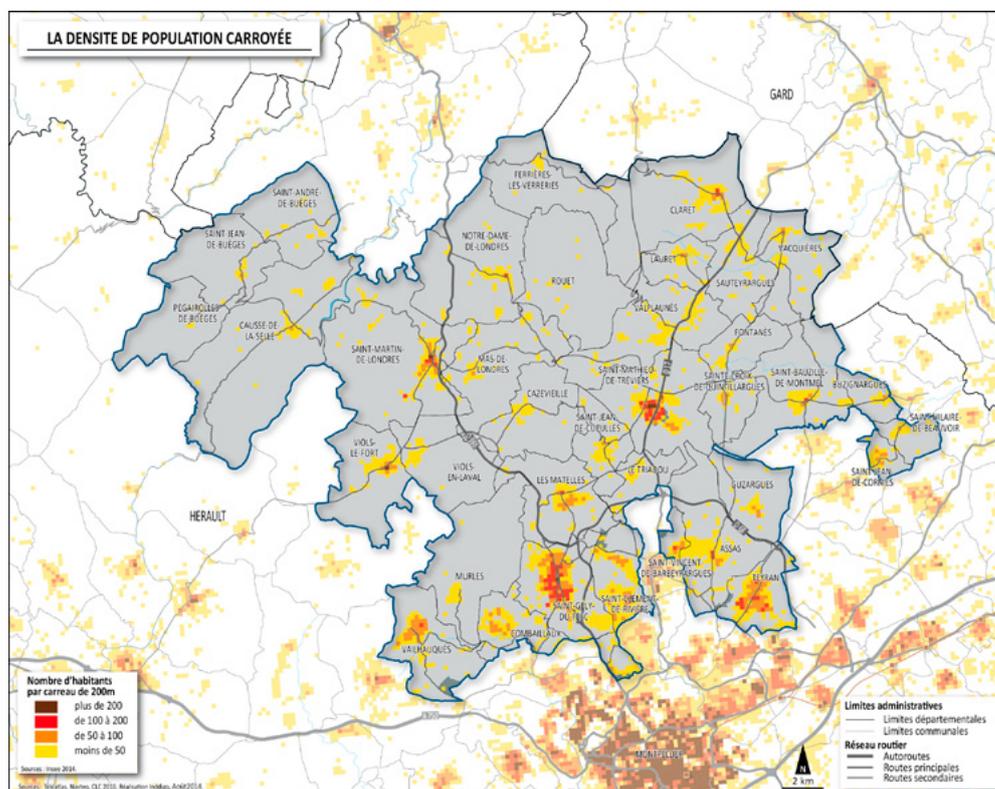
- 70 % des habitants ont tendance à rejoindre le bassin de vie de Montpellier pour avoir accès aux équipements et services les plus courants.

- La commune de Saint-Mathieu-de-Trévières est également un pôle d'attractivité interne important (pour 22 % des habitants).

Pour mieux comprendre la carte : l'INSEE* définit un « bassin de vie » comme le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants (commerce, enseignement, santé, sports/loisirs/culture, transports, services aux particuliers...)



L'étalement urbain et les faibles densités de population ont pour conséquence directe le recours systématique à la voiture individuelle



- 87 % du parc de logement est constitué de maisons individuelles.

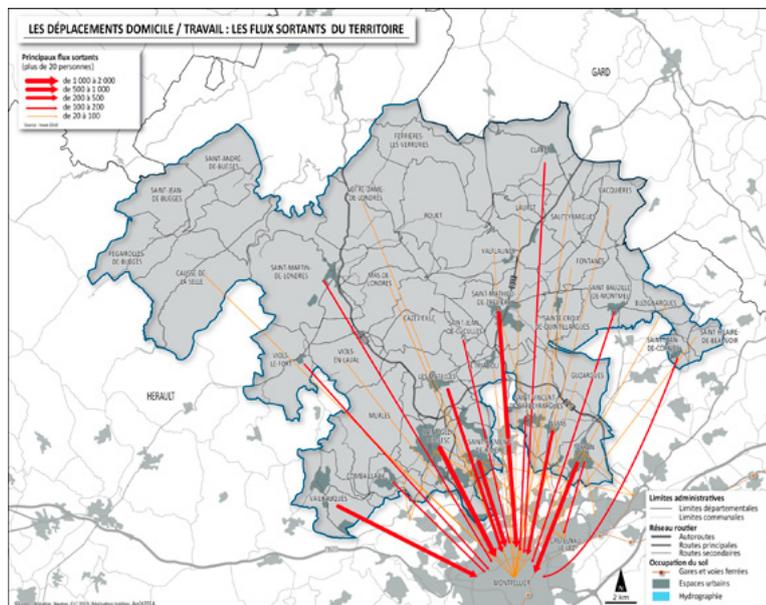
- Toutefois, le positionnement d'une importante densité le long des infrastructures routières et en proximité de Montpellier est un atout pour le territoire, dans la mesure où l'offre en transports collectifs et en covoiturage est plus facile à développer.

Pour mieux comprendre la carte : la densité de population « carroyée » offre une représentation par maille urbaine, c'est-à-dire par carreau de 200 m x 200 m.

* INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

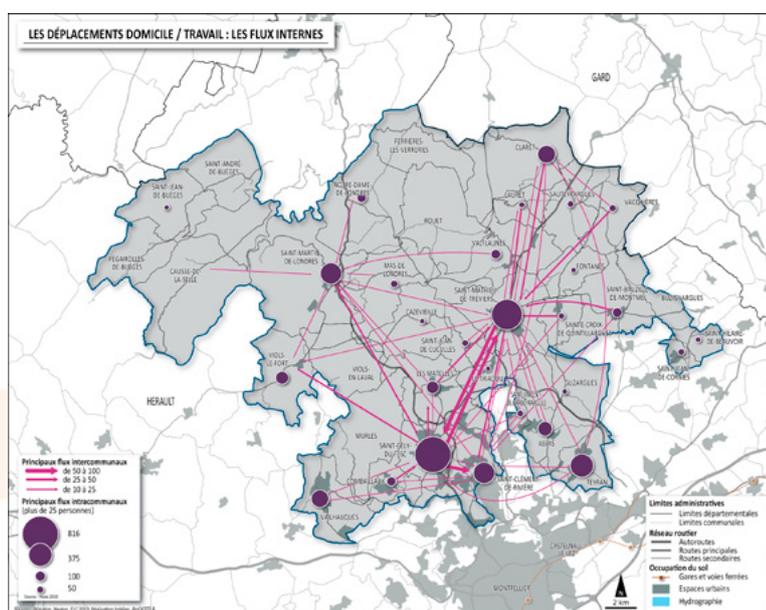
Zoom sur la mobilité des actifs domiciliés sur le territoire

- 68 % travaillent à l'extérieur du territoire (soit 12 740 actifs dont 8 200 vers Montpellier)
- 23 % travaillent à l'intérieur du territoire dans la même commune (4 356 actifs)
- 9 % travaillent à l'intérieur du territoire dans une autre commune (1 733 actifs)



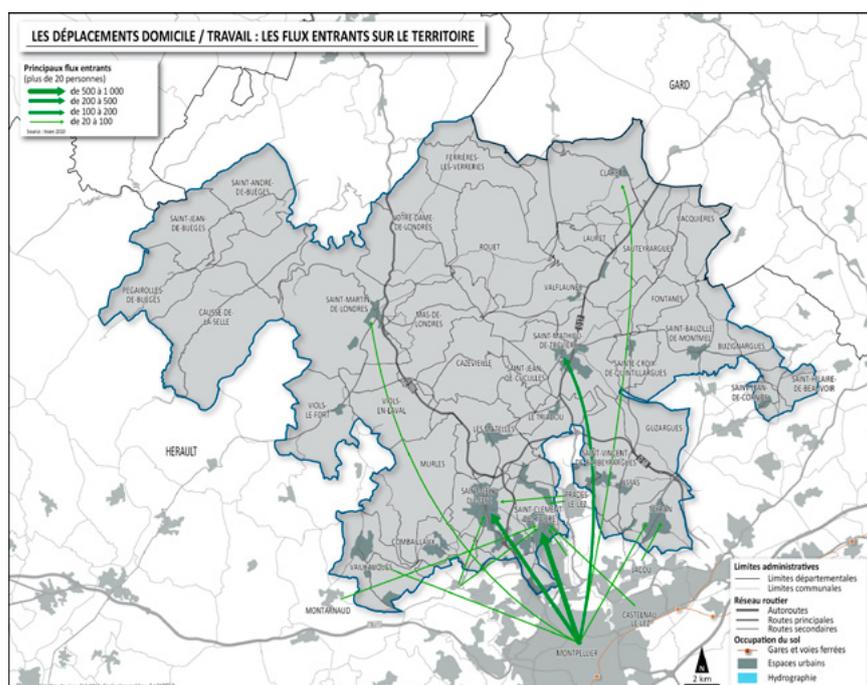
Les possibilités de report modal vers un mode de déplacement alternatif à la voiture ne sont pas les mêmes selon le lieu de travail de la personne.

Ainsi, pour les actifs sortants du territoire, il est pertinent de travailler sur des rabattements vers les transports collectifs, le covoiturage et les pôles d'échanges alors que pour les actifs travaillant dans une même commune, le rabattement vers les modes doux est à encourager.



Environ 4 400 actifs entrent chaque jour sur le territoire du Grand Pic Saint-Loup pour venir travailler

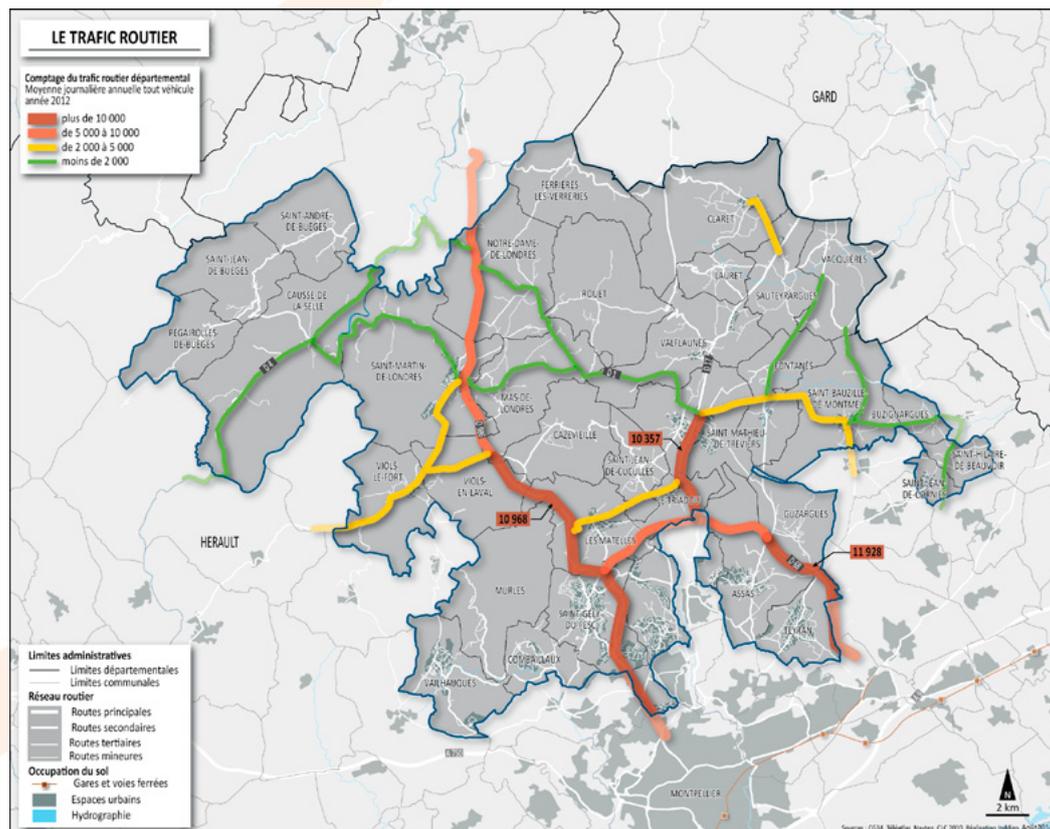
Ces actifs viennent principalement travailler sur les communes de Saint-Clément-de-Rivière (1 250 actifs) et Saint-Gély-du-Fesc (966 actifs) qui sont de longue date des communes attractives pour l'emploi, mais également de manière importante et plus récente sur la commune de Saint-Mathieu-de-Trévières (1 554 actifs).



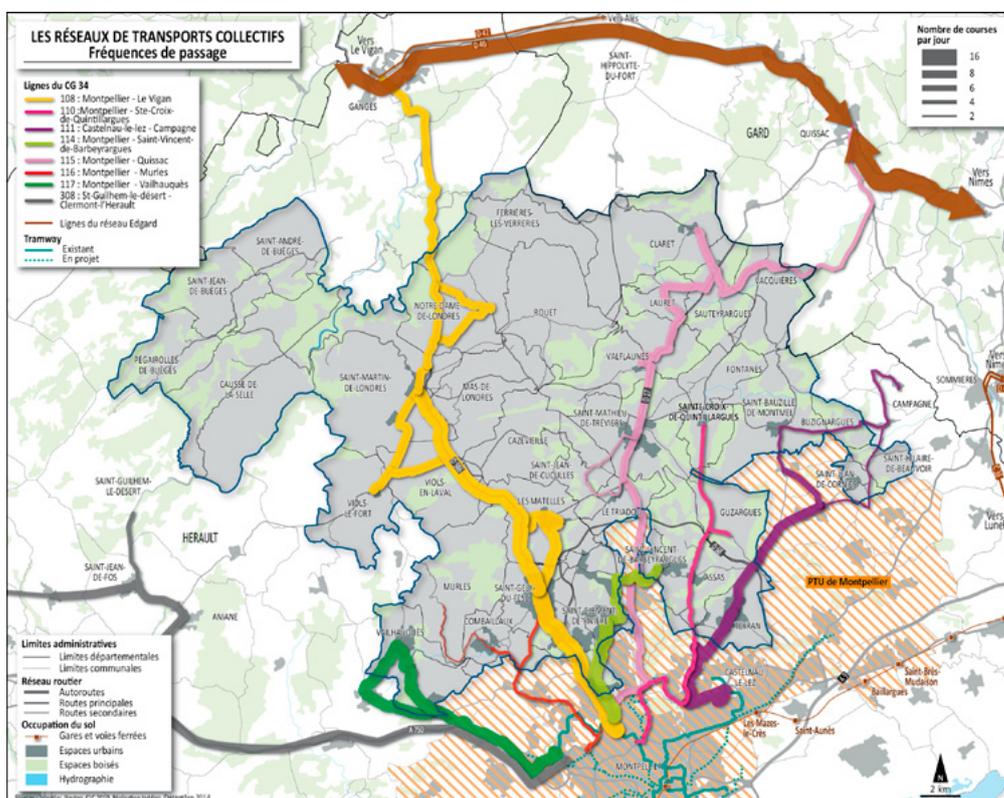
Un territoire structuré autour de 3 grands axes de circulation

- La RD986 et la RD17 qui sont des axes Nord-Sud comptant plus de 10 000 véhicules par jour
- Le LIEN avec des trafics appelés à augmenter

A l'horizon 2040, il est prévu un trafic journalier de 31 300 véhicules au niveau de l'élargissement de la 2 X 2 voies à Saint-Gély-du-Fesc et 20 500 véhicules au niveau du projet de prolongement du LIEN vers Bel Air (source : enquête publique du LIEN juin- septembre 2014).



Un territoire essentiellement desservi par Hérault Transport, avec une orientation Nord-Sud



- 2 lignes interdépartementales structurantes, la ligne 108 reliant Montpellier et Le Vigan, la ligne 115 reliant Montpellier et Quissac
- 5 lignes départementales connectant le territoire à Montpellier : on peut qualifier ces lignes de périurbaines
- Un service de Transport « à la demande » organisé par la Communauté de communes (Pic Transport +, destiné aux PMR) vient renforcer l'offre.
- Une dizaine de communes (8) ne sont pas desservies par un service de transports dont tout le secteur de la Vallée de la Buèges et à proximité du Pic Saint-Loup et de l'Orthus.

3 | NOS GRANDS ENJEUX MOBILITÉ

CONSTATS

Un territoire partagé en 6 bassins de vie :

70% des habitants tournés vers Montpellier

22% vers St-Mathieu-de-Trévièrs

3 pôles d'emplois attractifs en interne :

St-Mathieu-de-Trévièrs (1.600 actifs entrants sur le territoire)

St-Clément-de-Rivière (1.300 actifs)

St-Gély-du-Fesc (1.000 actifs)

Environ 5000 scolaires + 4500 actifs qui restent dans leur commune de résidence

= 20% de la population

Environ 3000 élèves + 8000 actifs qui étudient ou travaillent à Montpellier

2 axes routiers structurants (RD986 – RD17)

2 autres axes secondaires (RD109 - RD21/120)

= 25% de la population

Environ 800 ménages non motorisés

= 5% de la population

Environ 670 nouveaux arrivants par an

= 1.5% de la population

ENJEUX

Proposer des solutions de mobilité vers les pôles d'attractivité internes (notamment Saint-Mathieu-de-Trévièrs) et externes au territoire (notamment vers le bassin de vie de Montpellier)

Développer les réseaux modes doux intracommunaux (piétons + vélos) pour les déplacements du quotidien

Renforcer les transports collectifs et structurer le covoiturage vers l'extérieur
Améliorer l'interconnexion des modes de déplacements
Réduire les déplacements des actifs : télétravail, télécentres...

Proposer des solutions de mobilité pour tous (ménages non motorisés, jeunes, personnes âgées, etc.)

Accompagner le changement de comportement (passage de la voiture individuelle à un autre mode de déplacement)

4 | DES ACTIONS POUR LE QUOTIDIEN

Accompagner le changement de comportement

• ACTION 1 - Porter et faire vivre le schéma global des déplacements

Afin de mettre en application le Schéma Global des Déplacements et de mettre en œuvre concrètement les actions en matière de mobilité sur le territoire, le recrutement d'un technicien mobilité (financement ADEME, programme LEADER) est envisagé. Ce poste permettra de poursuivre les partenariats engagés et de suivre la mise en œuvre, l'évolution et l'évaluation des actions.

• ACTION 2 - Intégrer la démarche du label Ecomobilité de l'ADEME, pour être relais auprès des communes

Le label doit permettre à la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup de mettre en œuvre ses actions inscrites au Schéma Global des Déplacements, à l'échelle intercommunale mais également à l'échelle communale, afin d'accompagner les communes dans une démarche de progression continue en matière de mobilité durable. Chaque commune peut s'engager.

Plus d'infos ici : www.ecoresponsabilite.ademe.fr/n/ecomobilite/n:301

• ACTION 3 - Communiquer sur la mobilité durable ou « comment se déplacer autrement qu'en autosoliste »

La communication, la sensibilisation, l'animation vont permettre de promouvoir les solutions de mobilité alternative. L'objectif est d'inciter la population à tester de nouveaux modes de déplacement et à les adopter au quotidien.

• ACTION 4 - Promouvoir le télétravail

L'objectif est de retenir au maximum les actifs domiciliés sur le territoire de la Communauté de communes, en leur proposant des espaces de travail à côté de leur domicile, soit en télécentres, soit en espace de coworking.



Source image : Ademe

Développer les modes doux (piétons et cyclistes)

• ACTION 5 - Développer les réseaux modes doux intra-communaux

L'un des premiers enjeux en matière de mobilité durable est le développement des modes doux, en particulier en interne aux communes (trajets de courtes distances). 20 % de la population est directement concernée.

Chaque commune doit se saisir de la question des déplacements sur son territoire : développer la marche et le vélo, repenser la circulation et le stationnement voiture, travailler sur la mobilité scolaire, aménager ses espaces publics et redonner vie aux rues.

Pour cela, plusieurs outils sont à leur disposition :

- Participation financière de l'ADEME et de la Communauté de Communes à l'élaboration de schémas communaux des déplacements
- Fonds de concours de la Communauté de Communes pour la réalisation d'itinéraires modes doux...



• ACTION 6 - Promouvoir la mobilité scolaire

L'ADEME et le Conseil Régional apporte un soutien technique et financier aux communes pour la mise en place de Pédibus (système de ramassage scolaire à pied ou à vélo) : l'association l'APIEU accompagne gratuitement les communes

Plus d'infos ici : <http://carapattes.org/wakka.php?wiki=ListeCarapattes>

• ACTION 7 - Aménager les liaisons modes doux intercommunales pertinentes pour les déplacements utilitaires

Plusieurs liaisons intercommunales à potentiel ont été identifiées, en lien avec le schéma départemental cyclable du Conseil Départemental de l'Hérault et Montpellier Méditerranée Métropole.

• ACTION 8 - Promouvoir le développement du Vélo à Assistance Electrique (VAE)

Dans un souci d'exemplarité, la CCGPSL et les communes étudieront la possibilité de mettre en place une solution de VAE.

La Communauté de Communes essaiera également de mettre en place le développement des modes doux en mettant en place une aide à l'achat de VAE pour les collectivités, les entreprises et les particuliers.



Optimiser les transports collectifs

• ACTIONS 9 ET 10 - Optimiser la desserte des lignes Hérault Transport et Résa'TAM

Un travail en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault et Montpellier Méditerranée Métropole est en cours afin d'envisager l'amélioration de certaines lignes de transports interurbaines Hérault Transport et Résa'Tam.

• ACTION 11 - Expérimenter un service de Transport A la Demande (TàD) pour le bassin de vie de Saint-Mathieu-de-Trévières

Un travail en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault est en cours afin d'envisager la mise en place éventuelle d'un TàD permettant un rabattement vers les centres bourgs, les équipements intercommunaux et les arrêts de cars des lignes Hérault Transport.



Privilégier les utilisations partagées de la voiture

- **ACTIONS 12, 13 ET 14** - Animer le covoiturage, promouvoir une seule plateforme de covoiturage, créer un maillage d'aires de covoiturage



Le développement du covoiturage s'appuie sur trois grands piliers :

- **L'animation** : communication, information, sensibilisation auprès des habitants et actifs de la communauté de communes
- **La promotion d'une seule et même plateforme de covoiturage** de façon à optimiser l'offre et la demande (en partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole notamment)
- **Le maillage d'aires de covoiturage** sur l'ensemble du territoire (en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault) en utilisant au maximum des parkings déjà existants, sous occupés et bien positionnés, à proximité d'une RD en entrée ou sortie du centre bourg

> Vous cherchez un trajet en covoiturage ?

Rendez-vous sur la plateforme locale « covoiturage.montpellier-3m »

- **ACTION 15** - Expérimenter le stop amélioré « Rézopouce »

En adhérant au dispositif Rézopouce, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et les communes offrent une nouvelle solution de déplacement à leurs habitants, en sécurisant et développer une pratique déjà existante : l'autostop.

Les communes intéressées seront accompagnées par l'association Rézopouce dans les travaux suivants :

- **identification** et localisation des arrêts,
- **organisation logistique** (communication, inscription, constitution d'un kit pour les autostoppeurs),
- **sensibilisation** et promotion du service.

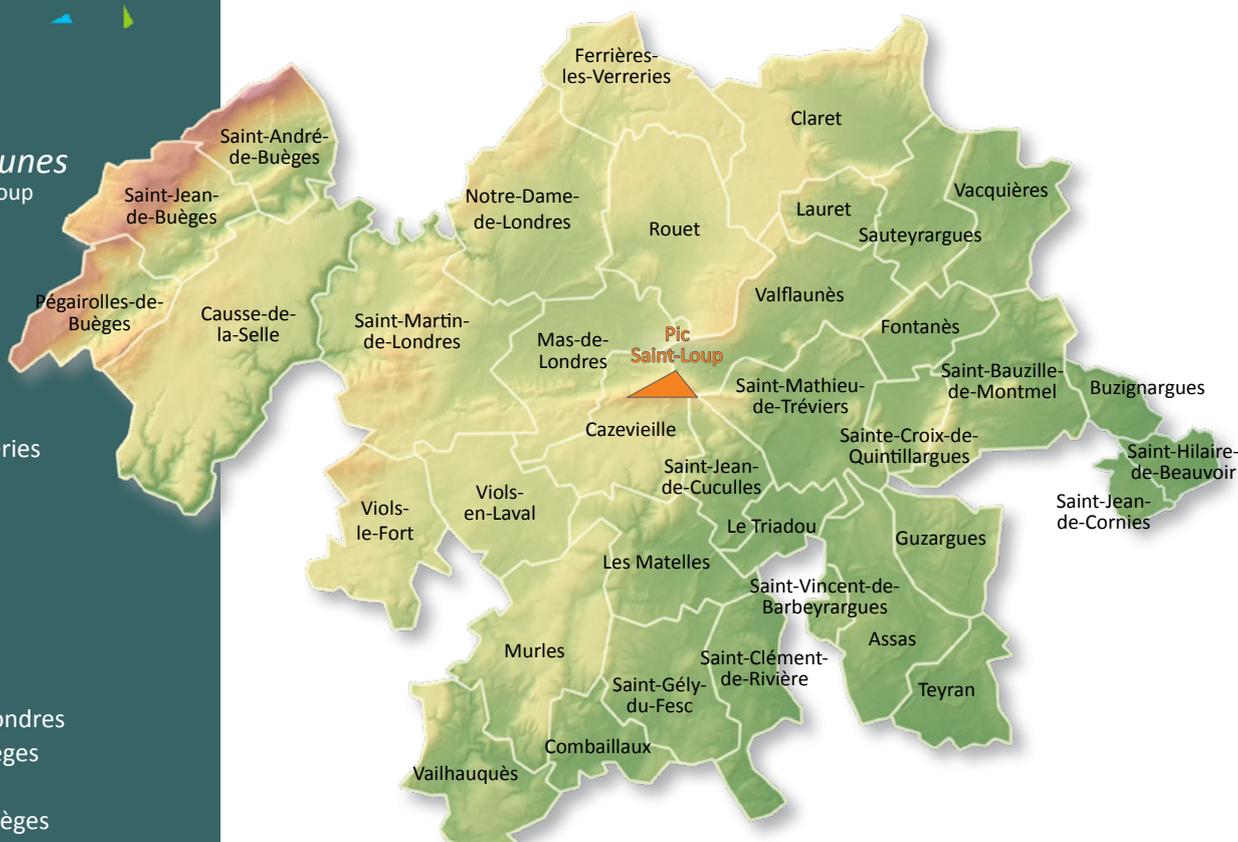
Depuis septembre 2015, le stop amélioré est déjà opérationnel sur la commune de Teyran.

> Plus d'infos : www.rezopouce.fr/languedoc-roussillon/



Les 36 communes du Grand Pic Saint-Loup

Assas
Buzignargues
Causse-de-la-Selle
Cazevieille
Claret
Combaillaux
Ferrières-les-Verreries
Fontanès
Guzargues
Lauret
Les Matelles
Le Triadou
Mas-de-Londres
Murles
Notre-Dame-de-Londres
Pégairolles-de-Buèges
Rouet
Saint-André-de-Buèges
Saint-Bauzille-de-Montmel
Saint-Clément-de-Rivière
Sainte-Croix-de-Quintillargues
Saint-Gély-du-Fesc
Saint-Hilaire-de-Beauvoir
Saint-Jean-de-Buèges
Saint-Jean-de-Cornies
Saint-Jean-de-Cuculles
Saint-Martin-de-Londres
Saint-Mathieu-de-Trévières
Saint-Vincent-de-Barbeyrargues
Sauteyrargues
Teyran
Vacquières
Vailhauquès
Valflaunès
Viols-en-Laval
Viols-le-Fort



POUR EN SAVOIR PLUS

SCoT Pic Saint-Loup - Haute Vallée de l'Hérault

www.scot-picsaintloup.fr

Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

25, allée de l'espérance

34270 Saint-Mathieu-de-Trévières

T / 04 67 55 17 00 - www.cc-grandpicsaintloup.fr

Communauté de communes du
Grand Pic Saint-Loup - déc. 2015

Crédit photographiques :
ADEME, Inddigo, CCGPSL
Cartes : source Téléal-
las, Navteq, CLC 2010.
Réalisation Inddigo